

September 2026 | N°58.07

TRANSPORT



Leitartikel:

Mobilität ist ein Recht ...

***SYPROLUX-Kongress,
de 26. November 2026***



Save the date !!!

Kongress vun den Eisebunner: innen Freides, de 26. November um 14:00 Auer am SYPROLUX-Generalsekretariat

Diskutéier mat eis
iwwer folgend Themen:
Sozial Gerechtegkeet
Aarbechtsrecht
Aarbechtsbedingungen
Jugendaarbecht
Sozial Politik zu Lëtzebuerg
Europäeschen Austausch
a villes méi ...



Mobilität ist ein Recht – und kein Geschäftsmodell



MYLENE BIANCHY
Présidente

Wer die Schiene als Rückgrat des öffentlichen Personentransports bezeichnet, muss auch bereit sein, dieses Rückgrat zu stärken.

Europa spricht viel über Klimaziele und Verkehrswende. Doch eine grundlegende Frage bleibt: Ist Mobilität eine Ware, ein Geschäftsmodell oder ein Recht?

Für uns als Gewerkschaft ist die Antwort klar:

Mobilität ist ein Recht

Sie bringt Menschen zur Arbeit, zur Schule, zum Arzt und zur Familie. Gerade in Luxemburg würde unser Land ohne einen leistungsfähigen öffentlichen Transport nicht funktionieren. Öffentlicher Transport ist deshalb keine gewöhnliche Dienstleistung. Er ist Daseinsvorsorge und genau die gehört in öffentliche Hand.

Planungssicherheit statt Marktlogik

Wer mehr Menschen auf die Schiene bringen will, muss investieren: in Infrastruktur, Fahrzeuge und vor allem in die Menschen, die den Bahnverkehr täglich am Laufen halten.

Eisenbahner fallen schließlich nicht vom Himmel

Personal muss eingestellt und ausgebildet, Züge müssen bestellt, Werkstätten und Infrastruktur langfristig geplant werden. Genau deshalb sind langfristige öffentliche Dienstleistungsverträge so wichtig.

Die Direktvergabe an ein Eisenbahnunternehmen wie die CFL schafft Planungssicherheit – für Investitionen, Arbeitsplätze und Fahrgäste. Nach mehr als 30 Jahren Liberalisierung ist eine Direktvergabe über 15 Jahre zugleich ein starkes Vertrauenssignal der Politik. Eine solche Perspektive ist für viele ehemalige Staatsbahnen in Europa längst keine Selbstverständlichkeit mehr.

Direktvergabe ist dabei kein Freifahrtschein

Öffentliche Aufträge sind an klare Anforderungen bei Qualität und Leistung gebunden. Öffentlicher Auftrag bedeutet öffentliche Verantwortung.

Wettbewerb darf kein Selbstzweck sein

Was bringt der billigste Anbieter, wenn Personal fehlt, Arbeitsbedingungen unter Druck geraten oder Qualität, Sicherheit und Kontinuität leiden? Gleichzeitig konzentriert sich der Wettbewerb häufig auf lukrative Strecken, während die Zahl der Anbieter sinkt.

Bei öffentlichen Dienstleistungen ist der Mensch entscheidend. Aus einem Wettbewerb um den niedrigsten Preis darf kein Wettbewerb um die billigsten Arbeitsbedingungen werden.

Gute Arbeit kostet Geld. Schlechte Arbeit kostet uns am Ende mehr

Eine Eisenbahn funktioniert als Ganzes: Personal, Fahrzeuge, Werkstätten, Fahrplan und Infrastruktur greifen ineinander. Eine Strecke mag wirtschaftlich wenig attraktiv erscheinen, für eine Region aber unverzichtbar sein.

Das ist der Unterschied zwischen Daseinsvorsorge und Marktlogik: Die eine fragt, was die Gesellschaft braucht. Die andere, was sich rechnet.

Die Weichen richtig stellen

Luxemburg investiert massiv in seine Eisenbahn – und damit in die Mobilität von morgen. Doch öffentliche Investitionen und öffentliche Verantwortung gehören zusammen.

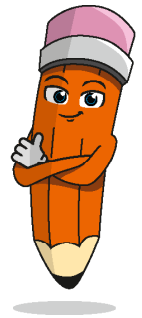
Deshalb müssen die Mitgliedstaaten auch künftig den notwendigen Spielraum behalten, ihren öffentlichen Verkehr langfristig im Interesse der Menschen zu organisieren.

Bei der europäischen Debatte über Direktvergaben geht es um weit mehr als Vergaberecht und Wettbewerb. Es geht um Menschen, Arbeitsplätze, Qualität, Sicherheit, Klimaschutz – und um die Mobilität, die wir kommenden Generationen hinterlassen.

Mobilität ist ein Recht. Öffentlicher Transport ist Daseinsvorsorge. Und öffentliche Daseinsvorsorge gehört in öffentliche Hand.

| Mylène Bianchy

Virun der Summer Paus ass no der Summer Paus!



Als **SYPROLUX** ass eis d'Sécherheet am ëffentlechen Transport an och op de Garen/Halten ganz Wichteg a mir wäerten den Dossier net am Tirang leie loosse bis dass mer eis Zieler fir méi Sécherheet erreecht hunn!

D'CFL huet scho villes gemaach, wéi zum Beispill dat d'CFL-Busflott bis zu 70% mat enger Sécherheetskabinn ausgestat as!

Bei interessanten Entrevuë mat de politesche Parteien, LSAP, CSV a bei déi Gréng konnte mir zesummen e wichtege Austausch maachen an eis Virstellunge kloer matdeelen:

1. Pilot Projet fir eng Bodycam bei den Zuchbegleeder.
2. Mei Police Präsenz an eng mei enk Zesummenaarbecht mat der CFL an e Policebüro op der Stater Gare dee 24/7 besat ass.
3. Mei Sécherheets-Personal an den Zich an an de Bussen zumools op der Problem Streck.
4. Eng Sécherheetsveste



Op vill verstees de mech si mer bei de verschiddenen Parteie gestouss, a goufe vun enger CSV souguer gefrot wat mer eis fir de Kleesche géife Wënschen an déi hunn net schlecht gestaunt wou mer eis Wënsch matgedeelt hunn!

Et ass eis als SYPROLUX wichteg dat eist Personal sech zu all Moment sécher bei hirer aldeeglecher Aarbecht fillt.

Den 21.07.2026 huet de „Groupe de Travail Sécurité dans le Transport Puplic“ getagt, dëst ënnert der Leedung vun der Madame Ministesch Yuriko Backes.

Och do stoungen mer ganz kloer hannert eisen Erwaardungen an hunn eis Erwaardungen matgedeelt! Strofe sollen definitiv ugepasst gi fir en net uerdentlecht Behuelen am ëffentlechem Transport, och beim Thema Bodycam genauso wei beim Sécherheetspersonal krute mer zefriddestellend Äntwerten.

Yves Cannels



Délégation Centrale:

Questions à l'ordre du jour de la prochaine Délégation Centrale du Personnel, en date du 09 octobre 2026

Sécurité et santé au travail.

La déléguée à la sécurité donne un résumé succinct sur la sécurité/santé au travail, ainsi que sur les accidents de travail/trajets.

Nouvelles dispositions regardant le repos journalier.

Les délégués souhaitent discuter des modalités d'application du repos journalier durant la phase transitoire, dans l'attente d'une modification du Statut du Personnel en la matière.

Il convient notamment de définir un mode opératoire applicable à l'ensemble du personnel en ce qui concerne le repos journalier. Dans ce contexte, les délégués proposent d'examiner la possibilité d'étendre à l'ensemble du personnel le mode opératoire actuellement appliqué aux agents travaillant sous horaire mobile.

Cette approche permettrait également de garantir le respect de l'alinéa 13.5 de l'article 52 (« Conditions de Travail ») du Statut du Personnel des Chemins de fer relatif à la durée des repos hebdomadaires.

Règlement fixant les conditions et modalités de l'accès des agents des carrières supérieure et gestionnaire en chef du cadre permanent au cadre hors statut.

Les délégués souhaitent entériner cette nouvelle version dudit règlement.

Mise en place d'un plan global « fortes chaleurs et canicule ».

Les délégués demandent l'élaboration, en amont et en collaboration avec la médecine du travail, d'un plan global applicable à l'ensemble du personnel en cas de fortes chaleurs ou de canicule.

Ce plan devra tenir compte des contraintes propres aux différents métiers, notamment des conducteurs de bus et de train, du personnel travaillant à l'extérieur, dans les ateliers ou les installations techniques, ainsi que du personnel administratif travaillant dans les bureaux.

Les délégués demandent de prévoir notamment :

- des procédures claires selon les niveaux de température et les alertes météorologiques ;
- des mesures concernant l'organisation du travail, les horaires, les pauses et les temps de récupération ;
- un accès suffisant et permanent à l'eau potable frais ;
- des mesures spécifiques pour les postes exposés au soleil ou à une chaleur importante ;
- le contrôle préventif de la climatisation et de la ventilation des véhicules, des cabines, des locaux et des bureaux ;
- une procédure précise à suivre en cas de panne ou d'insuffisance de la climatisation, y compris les conditions de remplacement ou d'immobilisation d'un véhicule ;
- l'adaptation temporaire des codes vestimentaires et des tenues de travail ;

- une attention particulière aux salariés vulnérables ou présentant des restrictions médicales ;
- une information claire du personnel et de la hiérarchie sur les mesures à appliquer et les personnes à contacter.

Service TM - simulateur

À la suite du récent incident (REX 13/2026) au Service TM, les délégués du personnel constatent qu'un seul simulateur ne suffit plus pour que les agents de conduite puissent se voir dispenser une formation à la hauteur de leur responsabilité. En effet, la simulation de situations dégradées permet aux agents l'acquisition et la perfection de gestes de métier pour réagir en toute sérénité et de manière sûre. Les délégués demandent d'envisager l'acquisition d'au moins un simulateur supplémentaire ?

Sentiment de sécurité à bord des trains

Les délégués du personnel s'inquiètent du fait que le sentiment de sécurité auprès de nos clients à bord des trains est en déclin. Cela vaut particulièrement pour les jeunes femmes. Les délégués du personnel demandent d'entamer une analyse de faisabilité sur la mise à disposition de compartiments réservés aux dames à bord de nos trains et ceci à des heures définies dans un concept de « Take me home safely ».

Service BU

Les délégués du personnel constatent qu'au service BU, divergences persistent, quant à la gestion des jours fériés en cas de maladies d'un agent « roulement » et ceci malgré les instructions claires du Service RH.

Service EI - Chef de circulation

Les délégués du personnel demandent de faire le point sur la réforme des examens de promotion et de l'accès au niveau supérieur de la carrière S pour les chefs de circulation. Qu'en est-il du concept « safety/traffic controller » ? Sera-t-il déployé ou aboli ? Quelles sont les possibilités d'évolution professionnelle future du métier de chef de circulation ?

Observateurs lors d'examens

Les délégués du personnel désirent établir une procédure claire et commune pour l'ensemble des services pour la désignation des observateurs syndicaux lors d'examens.

Service Informatique

Les délégués du personnel désirent prendre connaissance de la nouvelle organisation du Service IN et se voir présenter le nouvel organigramme ainsi que l'impact budgétaire découlant de la nouvelle organisation et de la revalorisation des postes de ce service d'appui.

EI


**QUESTIONS
CHEF DE SERVICE**

Questions à l'ordre du jour de la réunion auprès du Chef de Service EI, le 21 septembre 2026

1. Suite à l'événement récent où deux candidats en formation de base pour devenir chef de circulation ont eu droit à une 3e chance pour un examen intermédiaire, les délégués du personnel aimeraient savoir pourquoi ceux-ci ont eu droit à un 3e essai. Cette situation est injuste envers tous les autres candidats ayant suivi cette formation ces dernières années.

Les délégués du personnel demandent donc au chef de service comment il compte remédier aux futurs problèmes qui surviendront lorsque d'autres candidats, après deux échecs à un examen, demanderont à leur tour une 3e chance.

2. Ces derniers mois, de nombreuses erreurs ont été repérées par des chefs de circulation dans les consignes bleues et jaunes du PDL lors des procédures concernant des voies de travail. Ces erreurs ont été rapportées au chef de région, qui les a transmises aux services respectifs afin d'obtenir un rectificatif de ces consignes. Ces erreurs comprenaient des voies faussement énumérées dans la colonne des éléments de voies à consigner par introduction des éléments avertisseurs du tableau de protection de la consigne jaune, ou même des sections élémentaires qui n'étaient pas correctement protégées selon le tableau de protection C, en comparant leur délimitation sur le plan schématique de la consigne bleue.

Les délégués du personnel estiment que ces erreurs sont extrêmement graves. Ces consignes sont des documents de travail sur lesquels le chef de circulation doit pouvoir s'appuyer ; elles doivent être exemptes de toute erreur ! Comment de telles erreurs graves sont-elles possibles alors que ces consignes sont établies, vérifiées et approuvées par trois personnes différentes ?

3. D'après nos informations, un agent NOMA a récemment assuré le transbordement de personnes d'un train en détresse sans demander de barrage

de la voie voisine auprès du poste de desserte concerné ni de protection personnelle. L'agent NOMA n'a même pas communiqué avec le poste de desserte. Le chef de service peut-il clarifier cette situation ? Si ces informations s'avèrent correctes, comment les chefs de circulation peuvent-ils s'appuyer sur les agents NOMA dans le cadre de leur fonction de CIL en cas de situations dégradées, si ceux-ci ne sont pas en mesure de communiquer avec les postes de desserte et ne connaissent pas la réglementation en vigueur ? Se référant à la décision prise lors de la réunion du 25 septembre, les délégués du personnel se posent des questions quant à la crédibilité du NOMA, vu

EXPO-TRAINS LUXEMBOURG

www.amfi.net
amfi@pt.lu

43. Internationale Modelleisenbahnausstellung mit
integrierter Tauschbörse



07. & 08. November 2026

im Kulturzentrum 'Prince Henri'

WALFERDANGE (L)

Samstags von 10:00 - 18:00 & Sonntags von 10:00 - 17:00



Eintritt: 9€, frei 10+ Kinder unter 12 Jahren
Kulturzentrum Prince-Henri 1, 3, route de Dikeld 19 7225 Walferdange | Luxembourg

organisiert von:



le déroulement de plusieurs incidents similaires. Les chefs de circulation sont sanctionnés en cas de faute professionnelle, tandis que le NOMA, qui peut assurer la fonction de CIL/chef en astreinte, ne semble pas être tenu responsable de ses erreurs. Ceci provoque des tensions et des discussions entre ces deux parties et crée une ambiance malsaine.

Les délégués aimeraient savoir quelles sont les conséquences pour les agents NOMA dans les cas où la réglementation n'a clairement pas été respectée.

4. Ces derniers mois, la communication et la qualité de celle-ci sur le canal radiophonique 35 dans la gare de Luxembourg se sont massivement détériorées. De nombreuses fois, la communication est interrompue ou mal comprise par les agents concernés. De plus, en cas d'incidents, notamment la présence de personnes sur les voies, les RAC L n'ont pas le réflexe d'avertir immédiatement les chefs de circulation. Il y a trop de personnes branchées sur le canal 35 (sécurité, ISS, guichet, etc.) qui communiquent entre elles, et les quelques fois où une information concernant la sécurité ferroviaire est diffusée, celle-ci n'est pas identifiée comme plus importante que les autres communications.

Serait-il possible de fournir une formation aux RAC pour leur rappeler comment communiquer correctement avec les chefs de circulation en cas de problèmes, d'incidents, etc., et de réorganiser

le nombre de personnes connectées à un canal spécifique afin qu'il existe un canal radiophonique où ne sont connectés que les Chc et les RAC ? Les chefs de circulation sont dans ce cas les seuls à pouvoir prévenir un accident de personnes.

5. Les délégués du personnel aimeraient connaître la position du chef de service quant à la question de savoir si les chefs de circulation devraient assurer leur tâche, alors qu'ils ont exprimé leur incertitude et leur doute quant à leur capacité à réaliser leur travail. Qui assumera la responsabilité en cas de faute professionnelle ?
6. Les délégués demandent au chef de service de leur fournir des détails sur la manière dont il compte s'assurer que les postes de travail soient toujours occupés. Existe-t-il un nombre minimum de postes occupés défini pour chaque poste de direction/aiguillage ?

Selon les délégués, la solution ne peut pas être de « forcer » des gens à travailler pendant leur jour de repos/congé ou de faire appel à des gens qui ne sont plus qualifiés pour le poste. Récemment, le poste « Pausemann » n'a pas été occupé à Bettembourg pendant deux semaines, tandis que des agents étaient en renfort pendant cette période. Au PDT, l'agent qui y travaille seul n'a pas la possibilité de faire une pause, contrairement aux postes Wb ou Kb, par exemple. Le chef de service peut-il nous fournir des explications sur ces faits ?



Pour le SYPROLUX

Jeremy Manderscheid
Luc Plier
Sepp Di Chio
David Bollendorff

AV



QUESTIONS CHEF DE SERVICE

Questions à l'ordre du jour de la réunion auprès du Chef de Service AV, le 23 septembre 2026

Guichets, Call Center, Bagages, Objets trouvés, Portier, Parking:

Climatisation et nettoyage des tapis

Constat: les collaborateurs du centre d'appel (Call Center) et du guichet de Belval-Université constatent que les installations de climatisation ne sont pas nettoyées régulièrement.

Les délégués du personnel demandent à clarifier les points suivants :

- À quelle fréquence le nettoyage et l'entretien des installations de climatisation sont-ils effectués ?
- Quel suivi a été donné au nettoyage semestriel des tapis du centre d'appel et du guichet de Belval-Université, convenu lors de la réunion du 18 mars 2026 ?

Taux d'humidité au centre d'appel

Les délégués du personnel demandent à connaître les résultats des analyses du taux d'humidité réalisées au centre d'appel et les mesures prévues à la suite de ces résultats.

Fontaines à eau

- À quelle fréquence le nettoyage des fontaines à eau et le remplacement de leurs filtres sont-ils prévus ?
- Serait-il possible d'installer une fontaine à eau dans le nouveau bâtiment du parking ?

Habilitations des agents au Poste de Commande

- Les délégués du personnel proposent de mettre en place, sur le modèle du PAT, une licence ou une fiche récapitulative (« Führerschein ») regroupant les habilitations de chaque agent.
- Ce document permettrait au poste de commande d'identifier rapidement les tâches qu'un collaborateur est habilité ou autorisé à effectuer.
- Les délégués demandent à ce que soit remise à chaque collaborateur une liste imprimée présentant clairement ses habilitations et autorisations. Comment la gestion de ces habilitations pourrait-elle être simplifiée et améliorée dans le travail quotidien ?

Guichet 2 – définition des tâches

Des incertitudes subsistent régulièrement quant aux tâches relevant du poste au guichet 2. Les délégués du personnel demandent à ce que les tâches associées à ce poste soient définies précisément et que l'ensemble des collaborateurs concernés en soient informés.

PAT/guichet

Dressguide (guide vestimentaire)

Les délégués du personnel demandent d'harmoniser le Dressguide pour l'ensemble des CFL et d'en élaborer une nouvelle version actualisée et améliorée. Les règles devraient être clairement définies par écrit afin d'éviter toute interprétation et tout malentendu à l'avenir.

PAT

Renforcement du bureau Roulements

Les délégués du personnel demandent la création d'un poste supplémentaire au sein du bureau Roulements. La répartition harmonieuse de la charge de travail n'est actuellement plus garantie et le volume de travail ne cesse d'augmenter.

Eau potable en cas de fortes chaleurs

Les délégués du personnel demandent qu'une réserve suffisante de bouteilles d'eau soit disponible à bord des trains afin de pouvoir réagir en cas de malaise d'un client ou d'un membre du personnel. Avec l'augmentation des périodes de forte chaleur, les cas de malaise deviennent plus fréquents. La présence d'une réserve d'eau suffisante à bord constituerait une mesure utile et préventive. Une checklist pourrait également être mise en place dans les trains afin de contrôler régulièrement les stocks disponibles et de permettre leur réapprovisionnement en cas de besoin.

Toilettes des Coradia

Les délégués du personnel demandent une remise en état rapide des toilettes des automotrices Coradia.

Liste des congés d'été

Les délégués du personnel souhaitent savoir s'il serait possible de publier la liste des congés d'été avant la fin de l'année, idéalement avant le 15 décembre. Cela permettrait aux collaborateurs d'organiser et de planifier leurs congés ainsi que leur vie privée suffisamment à l'avance.

Optimisation des services de renfort

Les délégués du personnel demandent une utilisation plus ciblée et plus efficace des services de renfort, notamment sur des axes fortement fréquentés tels que Luxembourg-Esch ou Luxembourg-Ettelbruck, en particulier pendant les heures de pointe.

Ils demandent également une analyse des besoins réels des différentes lignes et une évaluation de l'amélioration des conditions de travail et du service aux voyageurs en cas d'affectation de renforts supplémentaires.

Collecte de seringues à bord des trains

Selon le document justificatif ayant conduit à la mise en place de récipients destinés à la collecte de seringues dans les trois toilettes de dix automotrices de la série AE2200, 400 seringues auraient été retrouvées à bord des trains en 2022. Les délégués du personnel souhaitent prendre connaissance du nombre de seringues trouvées en 2023, 2024, 2025 et jusqu'à ce jour en 2026, compte tenu du fait que le PAT procède depuis un certain temps à la fermeture des toilettes à Luxembourg.

Suite à l'installation de récipients destinés à la collecte de seringues, les délégués souhaitent savoir combien de seringues ont déjà été collectées.

Statistiques relatives aux agressions

Les délégués du personnel demandent les chiffres concernant le nombre de plaintes déposées à la suite d'agressions survenues en 2025.

Plus particulièrement, ils souhaitent connaître le nombre de plaintes déposées à la suite d'une agression physique, ainsi que le nombre de plaintes déposées à la suite d'une agression verbale, au cours de cette même période.

Sécurité des femmes dans les trains

Afin d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes à bord des trains, les délégués du personnel souhaitent savoir s'il serait envisageable d'étudier la mise en place, à partir d'une certaine heure, de compartiments ou de zones réservés aux femmes. Une telle mesure contribuerait à réduire le risque d'agressions ou de situations de harcèlement envers les voyageuses.

Consommation d'alcool dans les gares

À la suite des décisions prises par la Deutsche Bahn concernant la consommation d'alcool dans certaines gares, les délégués du personnel souhaitent connaître la position des CFL à ce sujet. Une mesure similaire serait-elle envisageable au Luxembourg ? Dans quelle mesure sa mise en œuvre serait-elle juridiquement et pratiquement réalisable ?

Résultats de l'enquête sur les préférences de service

Les délégués du personnel demandent les résultats de l'enquête concernant les préférences des collaborateurs en matière de types de services (service du matin, service de journée et service du soir).

Ces préférences seront-elles considérées lors de l'élaboration des roulements ?

Les collaborateurs constatent notamment que certains roulements fixes semblent comporter proportionnellement davantage de services de journée, ce qui suscite du mécontentement.

Serait-il possible de revoir cette répartition lors du prochain changement d'horaire afin de mieux tenir compte des préférences exprimées par les collaborateurs ?

Mesures prévues face aux fortes chaleurs

Quelles mesures le service AV prévoit-il pour les prochaines années afin de faire face à l'augmentation des périodes de forte chaleur ? Les températures estivales augmentent et, parallèlement, les installations de climatisation dans les trains, mais également dans certains locaux du bâtiment principal et dans les gares d'attache, sont parfois inexistantes ou ne fonctionnent pas correctement. Quelles améliorations ou mesures concrètes sont prévues pour garantir de meilleures conditions de travail aux collaborateurs lors des épisodes de forte chaleur ?



PEDRO TAVARES
Délégué titulaire
pedro.tavarescarvalho@cfl.lu
+352 691 653 716



MARKUS BECKMANN
Délégué suppléant
markus.beckmann@cfl.lu
+352 661 190 572



JÉRÔME WEYRICH
Délégué titulaire
jerome.weyrich@cfl.lu
+352 621 632 753



FABRICE BICHLER
Délégué suppléant
fabrice.bichler@cfl.lu
+352 691 901 905

Infrastructures dans les gares d'attache

Serait-il possible d'installer des fontaines à eau et de mettre à disposition des toilettes propres et facilement accessibles dans les gares d'attache qui ne disposent actuellement pas de telles infrastructures, notamment à Wiltz, Dudelange-Usines, Noertzange et Rumelange ? Dans les conditions actuelles, il est difficile pour les collaborateurs d'effectuer une pause d'une heure dans ces gares lorsqu'ils n'ont accès ni à de l'eau potable, ni à des installations sanitaires adéquates.

Pour le SYPROLUX

Pedro Tavares
Markus Beckmann
Jérôme Weyrich
Fabrice Bichler

Steiererklärung liicht gemat!!!



Wann dir Hëllef bei äerer
Steiererklärung braucht, zeckt net a rufft un.
Weider Informatiounen um Tel: 22 67 86-1

... äere Spezialist fir de Wunnraum

**ENTREPRISE DE TOLANGE
WELTER JEANNOT**

**IMMOBILIÈRE
WELTER JEANNOT**

10, route d'Arlon
L-9180 Oberfeulen
Email: weljea@pt.lu

GSM: 621 148 941
Tél.: 81 28 26
Fax: 26 81 01 32

... Hand an Hand fir optimalt Wunnen

Agenda 2027

Als **SYPROLUX** versiche mer och eise Beitrag zu méi Nohaltegkeet am Alldag ze leeschten. Aus dësem Grond an och wëll ëmmer méi Memberen a Sympathisante vum SYPROLUX op eng digital Agenda zeréckgräifen, géife mer den Drock vun der traditioneller Agenda fir d'Joer 2027 astellen.

Falls awer nach Memberen oder Sympathisanten eng Agenda am Pabeierformat wëllen, sollen déi Leit sech w.e.gl. um SYPROLUX-Generalsekretariat (Tel. 22 67 86-1, email: syprolux@pt.lu) mëllen.

Eisen SYPROLUX-Kalenner géinge mer awer bäibehalen.



Save the date!!!

**D'Generalversammlung vun de Pensionairen a Witwen
fënnt en Donneschdeg, de 19. November 2026 statt.**



BU


**QUESTIONS
CHEF DE SERVICE**

Questions à l'ordre du jour de la réunion auprès du Chef de Service BU, le 30 septembre 2026

Congé

Les délégués du personnel demandent si un couple non marié pourrait aussi être inscrit dans le même groupe de congé.

Achats

Les délégués du personnel demandent à ce que les agents du plan SR et du plan normal soient autorisés à se procurer de quoi manger à la station-service. Actuellement, l'avis n°19/2026 l'interdit.

Dépôt Luxembourg

- Les délégués du personnel demandent le remplacement du plexiglas de l'AO par un verre de meilleure qualité.
- Les délégués du personnel demandent un retour à l'ancien horaire de l'AO.
- Ils demandent également de faire le point sur l'état d'avancement des réparations des installations sanitaires.

Dépôt d'Echternach

- Les délégués du personnel demandent de faire le point sur l'état d'avancement des réparations des installations sanitaires (toilettes et douches). (toilettes et douches).
- Ils demandent également que, lors de la publication du plan de travail, il soit tenu compte de la zone d'habitation de l'agent.

Points ouverts

- Réunion du 11 décembre 2025: les délégués du personnel demandent un point sur l'avancement de la commande des tablettes fixes pour la série 80/90. En décembre 2025, ces tablettes étaient en commande. Et jusqu'à ce jour, aucune tablette n'a encore été montée.
- Réunion du 11 décembre 2025: une phase de test pour le nettoyage des bus avec des bacs amovibles a été annoncée en décembre. Quels sont les résultats et quand ces bacs arriveront-ils également au dépôt d'Echternach ?
- Réunion du 26 mars 2026: lors de cette réunion, la possibilité de voir le « live comptage » des passagers sur la série 80/90 a été annoncée. Les délégués du personnel demandent des informations sur l'état d'avancement de cette modification.

Pour le SYPROLUX

Christian Weyer
Steve Schaaf



TM


**QUESTIONS
CHEF DE SERVICE**

Questions à l'ordre du jour de la réunion auprès du Chef de Service TM, le 29 septembre 2026

Retour sur le point 2026-019

Les délégués du personnel demandent ce qui a été retenu des discussions lors de la réunion de fin avril concernant la prime pour le remplacement du chef d'équipe.

Retour sur le point 2026-037

Les délégués du personnel constatent que, contrairement à l'annonce faite lors de la dernière réunion, la formation de soutien en cas d'accident de personne pour les délégués du personnel n'est toujours pas planifiée, même après trois mois.

REX 13/2026 – Incident grave impactant la sécurité

Les délégués du personnel s'interrogent sur la sécurité de l'ensemble du personnel. Lors de cet incident, une collision avec un autre train a été évitée de justesse et par chance. Ils demandent la mise en place de procédures strictes et claires pour éviter des situations similaires. (Memento pour le RFL, amélioration de la formation de base, exercices sur simulateur, etc.).

Grilles de roulement

Les délégués du personnel demandent que les changements des grilles de roulement des conducteurs de train soient communiqués avant l'inscription des congés rouges. (Presque un an en avance.)

Fontaines d'eau et machines à café

Les délégués du personnel demandent une révision de la cadence d'entretien des fontaines d'eau et des machines à café. En effet, ces appareils tombent souvent en panne.



Pour le SYPROLUX

Kevin Arend
Kim Wester
Michel Schmitt
Igor Gomes
Natascha Ludwig
Christy Schlessler

MI


QUESTIONS
CHEF DE SERVICE

Questions à l'ordre du jour de la réunion auprès du Chef de Service MI, le 30 septembre 2026

Prime opérationnelle

Les délégués du personnel demandent des explications sur le retrait de la prime opérationnelle pour les surveillants de l'environnement et des travaux d'infrastructure, alors que des emplois comparables continuent d'en bénéficier. Ils demandent également que la chronologie ayant conduit à cette décision soit reprise dans le rapport de la réunion, en portant une attention particulière aux changements des emplois concernés au cours de l'année passée.

Périodes de fortes chaleurs

Les délégués du personnel demandent un retour d'expérience sur la période de fortes chaleurs de l'été 2026.

- Pourquoi une adaptation de la tenue vestimentaire n'a-t-elle pas été prévue ? (Casque, pantalon, etc.).
- Le nombre de garnitures mises à disposition des agents doit être revu et adapté.
- Les voitures de service doivent être équipées de box rafraîchissantes pour garantir l'accès à de l'eau fraîche.
- Un accès aux fontaines d'eau déjà installées dans les différentes entités doit être possible pour tous les membres du service MI. Il faut analyser l'installation de fontaines d'eau dans les différents locaux sanitaires accessibles.
- Comment garantir l'accès à des endroits climatisés ou ombragés?
- Les délégués du personnel demandent la mise à disposition systématique de serviettes refroidissantes, disponibles dans le catalogue EPI.

Prise en charge des agents témoins ou victimes d'événements traumatisants

Les délégués du personnel demandent qu'une procédure de prise en charge des agents témoins ou victimes d'événements traumatisants soit établie dans les meilleurs délais, en mettant en place un groupe de travail avec les partenaires sociaux.

Réorganisation de la direction GI et du service MI

Les délégués du personnel demandent des explications sur la réorganisation de la direction GI et, plus particulièrement, du service MI.

Nouveau poste de « responsable de site »

En prévision du regroupement des équipes MI et de l'installation dans les nouveaux bâtiments communs rue de la Déportation et à Bettembourg, les délégués estiment qu'il faudra créer le poste de « responsable de site » et demandent l'établissement d'une fiche de poste dès maintenant.

IG 15 :

Les délégués du personnel s'interrogent sur les différences entre les chefs de brigades, les chefs de circonscriptions et les chefs d'équipes MC/EC. En effet, les uns doivent assurer un service d'astreinte, tandis que les autres en sont interdits. Une harmonisation du service MI devra être envisagée.

Entretien personnel pour les candidats à un poste

Les délégués ont appris que le choix du nouveau chef de brigade B31 avait été fait sans entretien personnel de toutes les candidatures. Les délégués demandent des explications sur cette nouvelle procédure.



Pour le SYPROLUX

Fränz Duhr
 Nelson Costa
 Ed. Mallinger

Besichtigung der Stadt Cochem und der Stadt Beilstein - dem „Dornröschen der Mosel“

Die Stadt Cochem war schon zur Zeit der Kelten und der Römer besiedelt und wurde im Jahr 866 erstmals als Cuchuma bzw. villa Cuchuma in einer Urkunde erwähnt. Im Jahr 1932 erfolgte die Eingemeindung des Stadtteils Sehl am linken Ufer der Mosel in die Stadt Cochem. Im Ortsteil Sehl steht eines der ältesten Fachwerkhäuser der Region. Mittels dendrochronologischer Untersuchung konnte dessen Fachwerk auf die Jahre 1374/75 datiert werden. Im Jahr 1493 gab Erzbischof Johann von Baden die Erlaubnis in Sehl eine Kirche als Filialkirche der Pfarrkirche St. Martin in Cochem zu bauen. Diese dem heiligen Antonius geweihte Kirche, im Jahr 1915 um ein Westportal erweitert, prägt heute das Panorama des Ortsteils und wird liebevoll „Sehler Dom“ genannt. Das zu Sehl gehörende Kloster Ebernach wurde im Jahr 1130 von Benediktiner gegründet und gehörte früher zum Kloster Maria Laach.

Der Stadtteil Cond bildet den rechts der Mosel gelegene Stadtteil von Cochem. Erste urkundliche Erwähnung fand das Dorf Cond als „villa Condendunum“ im Jahr 857. Neben dem alten Dorfkern ist heute „Obercond“ ein wichtiger Bereich der Stadt. Die „alte“ Moselbrücke wurde am 23. Januar 1927 nach zwei Jahren Bauzeit dem Verkehr übergeben. Das Stadtzentrum liegt etwa 85 m (NN) und der höchste Punkt ist der Pinner Kreuzberg mit 299 m. Die Landschaft bietet einen wunderbaren Ausblick in das Moseltal sowie auf die Reichsburg.

Die Reichsburg wurde im Jahr 1130 zum ersten Mal urkundlich erwähnt. Im Jahr 1688 besetzten Truppen des französischen Königs Ludwig XIV. die Burg und zerstörten sie im Jahr 1689. Sie verblieb lange als eine Ruine, ehe sie im Jahr 1868 von dem Berliner Kaufmann Louis Frédéric Jacques Ravené gekauft und im neugotischen Stil wieder aufgebaut wurde. Seit dem Jahr 1978 ist sie im Besitz der Stadt Cochem. Die Reichsburg thront auf einem steilen Bergkegel, der sich über 100 m über der Mosel erhebt.

Die Cochemer Altstadt weist zahlreiche gut erhaltene Reste der historischen Stadtmauer mit ihren alten Befestigungswerken auf und diese bezeugen die belebte Vergangenheit der Stadt - das Enderttore mit der ehemaligen Torwächterwohnung war ein Wehrturm. Das Enderttore - im Jahr 1352 erbaut - ist das mächtigste der neben dem Martinstor und dem Balduinstor drei noch erhaltenen Stadttore der Kreisstadt - es befindet sich im Norden der Stadt am Stadtausgang zum Endertal.

Das Rathaus ist ein ehemaliges kurfürstliches Amtshaus, das Ende des 17. Jhr. durch ein Großfeuer zerstört und zu Beginn des 18. Jhr. wieder auf- und ausgebaut wurde. Es ist ein Bruchsteinbau im Barockstil mit rechteckigem Grundriss - die Mauern sind 0,90 m bis 1,30 m dick. Vor dem Rathaus auf dem Marktplatz steht der im Jahr 1459 erstmals erwähnte Marktbrunnen, der wohl schon damals ein Standbild des heiligen Martin trug.



Der 4.205 m lange Kaiser-Wilhelm-Tunnel befindet sich zwischen den Bahnhöfen Ediger-Eller und Cochem - erbaut zwischen den Jahren 1874 bis 1877



Das Martinstor



Das Karmeliterkloster mit der die Ruine der Burg (Fürst Metternich)

Ein Kleinod an den unteren Mosel - Beilstein

An einer der beeindruckendsten Moselschleifen am Ausgang eines engen Bachtals, eingebettet zwischen den Weinbergen und der Mosel, liegt einer der schönsten Orte an der Mosel - die Stadt Beilstein - auch "Dornröschen der Mosel" genannt. Fränkische Gräberfunde belegen die Besiedelung um das Jahr 800 n. Chr. Sehenswert sind der pittoreske Markt aus dem Jahr 1322 mit dem ehemaligen Zehnthaus und der ehemaligen Pfarrkirche St. Christopherus, die Klostertreppe, die zu dem Karmeliterkloster mit der Schwarzen Madonna, dem Prunkstück der barocken Klosterkirche, führt. Ebenfalls eine Augenweide sind die mit viele Liebe geschmückten Fachwerkhäuser in den verwinkelten Kopfsteinpflastergassen, welche dem Besucher einen Kraftakt bei der Begehung abverlangt.

Die Kirche ist bekannt für die "Schwarze Madonna von Beilstein", eine Marienfigur aus dem 12./13. Jhr.- die vermutlich aus Spanien stammt und als Gnadenbild verehrt wird. Die Karmeliterkirche St. Josef in Beilstein wurde Ende des 17. und zu Beginn des 18. Jhr. im Stil des Barock errichtet. Seit der Säkularisation des Karmelitenklosters wird die dem hl. Joseph geweihte Kirche als Pfarrkirche genutzt.

Literaturhinweise:

- de.wikipedia.org/wiki/Cochem
- [de.wikipedia.org/wiki/Beilstein an der Mosel](https://de.wikipedia.org/wiki/Beilstein_an_der_Mosel)

Die Ruine der Burg Metternich steht auf 150 m auf dem etwa 60 m hohen Sporn, der nach den drei Seiten steil in das Tal abfällt und von welchem sich ein wundervoller Blick in die Mosellandschaft anbietet. Die Burganlage mit einer Größe von etwa 80 × 50 m wurde im Jahr 1268 erstmals urkundlich erwähnt und man gelangt in die Burganlage durch mehrere Pforten. Die teilweise noch gut erhaltenen Ruinen der verschiedenen Wohngebäude lassen darauf schließen, dass die Burganlage im Mittelalter von mehreren Familien gleichzeitig bewohnt wurde. Überragt wird die Burgruine von dem 25 m hohen fünfeckigen Bergfried.

Marcel Oberweis

34. Internationale Modelleisenbahn-Tauschbörse
Bourse d'échange de trains miniatures

Seit / depuis **1993**

25
OCTOBRE
OCTOBRE
2026

10.00 - 16.00 hrs/Uhr
 organisé par
 organisé vom
MODULE CLUB
LUXEMBOURG

Steinsel
 au Centre de Loisirs Norbert Melcher – rue de l'Alzette
G.-D. Luxembourg
 Entrée – Eintritt : 5 €
 enfants jusqu'à 16 ans entrée libre / Kinder bis 16 Jahre Eintritt frei

Module-Club Luxembourg a.s.b.l.
 Tel: (+00352) 661 68 24 04 E-mail: bourse@module-club.lu
www.module-club.lu



Aktivitäten des Kinderferien- und Sozialwerks

Aus organisatorischen Gründen organisiert das Kinderferien- und Sozialwerk selbst keine Ferienkolonien mehr, gewährt jedoch eine Unkostenbeteiligung von maximal 500 € für das laufende Jahr, für die Kinder und Enkelkinder der Mitglieder, die an einer Ferienkolonie einer der drei anerkannten offiziellen Organisation, des Roten Kreuzes oder des SNJ, teilnehmen.

Wir gewähren auch eine maximale Gesamtrückerstattung des laufenden Jahres von 300 € für Nachhilfekurse für Schüler von Primär- und Sekundarschule von INTELLEGO und d'STÄIP.

Für die Beteiligung an den Kosten an einer Ferienkolonie oder für Nachhilfekurse des laufenden Jahres bitten wir euch eine Kopie der Rechnung und des Zahlenbelegs der Bank bis spätestens den 01. März des folgenden Jahres an das SYPROLUX Sekretariat zu schicken.

SYPROLUX

BP 2560 L-1026 Luxemburg oder
syprolux@pt.lu

Der Verwaltungsrat des Kinderferien- und Sozialwerks

Signitec S.A. r.l.
Signmaking Solutions

Großformatdruck, Beschriftungen, Aufkleber, Werbeplanen, Fahrzeugverklebung.
CNC - Fräse

Tél.: 26 30 55 61 www.signitec.lu

MADE IN LUXEMBOURG
3M
L-2390 BETTENDORF

Der nächste „Transport“ erscheint am 22. Oktober 2026

Redaktionsschluss ist der 15.10.2026

(Nach diesem Datum können keine Artikel mehr angenommen werden)

Transport

L-2560 Luxembourg
20A, rue de Strasbourg
Téléphone: 22 67 86-1
CFL-Basa Nr: 2489-1289
Telefax: 22 67 09

Impression et Expédition:

Print Solutions S.à r.l., Luxembourg

Organe mensuel officiel du SYPROLUX
affiliée à la Fédération Internationale des
Organisations Syndicales du Personnel des
Transports et à la Fédération des Syndicats
des Transports dans l'Union Européenne.

La rédaction ne prend aucune responsabilité
en ce qui concerne les manuscrits non com-
mandés.

Les articles signés ne reflètent pas nécessaire-
ment l'opinion de la fédération.

Der Punktwert-Index 968,04

Seit dem 1. Januar 2026 beträgt der Wert
eines Punktes für das Kaderpersonal
24,45588 €.

Die Haushaltszulage beträgt 8,1% bei einem
Minimum von 25 Punkten und einem Maxi-
mum von 29 Punkten.

Für alle Elemente, die nicht pensionsberech-
tigt sind: 23,0422 €

Für die Pensionsempfänger ist die Basis ein
Wert von 23,3094 €.



syprolux@pt.lu

